

1- La liberté de réception

Je suis favorable à l'inscription de la liberté de réception dans la loi, car nous sommes saturés de publicités et de spams qui constituent un véritable bourrage de crâne permanent. Cependant je ne suis pas favorable au changement permanent de la Constitution et en particulier de son préambule qui, s'il était déjà appliqué, offre des principes précieux de résistance.

2- Affichage publicitaire, paysages et environnement

Lorsque j'étais en France au milieu des années 1960, nous nous félicitions avec des amis sud-américains, d'un environnement alors préservé, à l'opposé des Etats-Unis qui étaient déjà infestés d'appels commerciaux de toutes sortes. Depuis, nous avons basculé dans un même système de laideur publique. Je suis donc favorable à une refonte de la loi de 1979 modifiée en 2011, pour limiter la taille des affiches à un format de 50 x 70 cm. Cependant, j'irais encore plus loin en réservant dans les centres villes et à l'entrée des villes des emplacements délimités où pourraient être établis des panneaux d'affichages, en principe interdit dans tout autre emplacement. Quant aux panneaux déroulant et éclairés ou les écrans vidéos, je suis favorable à leur interdiction, sauf s'il s'agit d'afficher des informations d'intérêt général.

3- Prospectus dans les boîtes aux lettres et démarchage téléphonique

Le respect de l'autocallant Stopub devrait être inscrit dans la loi, afin d'éviter la distribution imposée de prospectus publicitaires. Cependant, il faut faire exception pour les publications à caractère politique ou associatif d'intérêt général. Je propose une amende de 50 euros par infraction appliquée aux commanditaires du document.

Quant au démarchage intrusif par téléphone, il existe déjà un loi pour les réprimer mais elle n'est pas appliquée. Elle devrait l'être sur plainte individuelle formulée contre la société commanditaire de l'appel.

4- Publicité et services publics

Oui, je suis favorable à la suppression totale de la publicité sur les chaînes de télévision et de radio publiques, à condition que les chaînes privées qui en bénéficient rétrocèdent une partie de leurs bénéfices à ces chaînes. Je suis en outre favorable à la création d'une chaîne publique culturelle et scientifique de référence qui enquêterait sur toutes les initiatives de création dans tous les domaines et les rendrait accessibles au public. Par exemple, l'expérience de l'orchestre des jeunes Demos d'initiation à la musique classique dans les banlieues, ou les recherches scientifiques les plus avancées dans les domaines de la fusion thermonucléaire contrôlée et de la recherche de nouvelles « Terres » au sein de notre galaxie.

5- Presse

Les deux limites que vous proposez (limiter à 50% le quota de pages publicitaires dans la presse écrite et de même la part de financement par la publicité) constituent une amélioration certaine par rapport à la situation actuelle, cependant il reste à publier un loi sur l'indépendance de la presse, la mettant à l'abri d'opérations d'influence financière. La piste à explorer serait de créer un statut de « société de lecteurs » pour les organes de presse, obligatoirement indépendantes de toute société ou entreprise bénéficiant de commandes publiques ou appartenant au secteur public.

6- Contrôle de la publicités

Oui je suis favorable à la création d'une autorité administrative indépendante pour contrôler de

façon effective la publicité en France. Cependant, la loi devrait établir des critères rigoureux pour son fonctionnement, en définissant les critères d'interdiction en matière de sexisme, de violence ou d'écoblanchiment, sans qu'il soit bien entendu porté atteinte au principe de liberté d'expression. La véritable limite consiste à écarter tout ce qui constitue une dégradation de la personne humaine.

7- Pourriel (ou « spam »)

S'en prendre aux expéditeurs de pourriels paraît être une tâche si vaste qu'il semble devoir privilégier la riposte par filtre, organisée directement par les services de messagerie. Ceux-ci doivent être encouragés à le faire par l'agence indépendante de régulation.

8- Publicité et traçage sur internet

Nous vivons dans un monde où nous sommes « malgré nous » localisés, classés suivant nos goûts et nos tendances et où l'on tente en fonction des données recueillies de nous exploiter, aujourd'hui commercialement, et peut être demain politiquement. La tendance vers cette société « big brother » doit être inversée. La collecte de données individuelles à des fins commerciales doit être strictement prohibée, même si elle n'est pas nominative, à l'exception d'un consentement écrit de l'intéressé. De surcroît, il faut consacrer dans la loi un « droit à l'oubli numérique » de l'individu pour qu'il ne soit pas sans cesse poursuivi pour son passé, supposé ou réel.

9- Publicité et enfants

Des mesures doivent être prises et la loi appliquée pour interdire la publicité dans les programmes télévisés pour enfants, dans les manuels scolaires et les kits pédagogiques. L'affichage publicitaire doit être interdit à moins de 200 mètres d'établissements scolaires.

En ce qui concerne la campagne électorale, l'Etat devrait établir un bulletin de vote unique sur lequel serait mentionné le nom de tous les candidats validés, chaque électeur mettant une croix devant le nom qu'il a choisi. Cela éviterait la prolifération inutile des bulletins de vote individuels. Les déclarations de candidatures (« professions de foi ») devraient également être distribuées par l'Etat, toutes sur le même modèle et sans excentricités colorées également inutiles. Une telle mesure éviterait la pollution de l'espace public et le racolage électoral, mettrait tous les candidats sur un plan d'égalité quels que soient leurs moyens financiers et éviterait en grande partie la déforestation nécessaire à la production de document inutiles.

Les électeurs seraient ainsi incités à penser et à réfléchir, sans être sollicités par des dispositifs visant à impressionner leurs sens plus que leur esprit.